

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

26 JUIN 2026

Berger  
Levrault

ID : 007-210700647-20260625-001250-DE

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,  
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,  
dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

**Etaient présents :**

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme LOUIS Sandra, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone.

**Procurations :**

M. ARNAUD Mickaël à M. MAISONNIAC Noël  
Mme CLAUZIER Karine à Mme SECCO Brigitte  
Mme ARNAUD Valérie à Mme SORIA Lucile  
M. CROS Pierre à M. CHEYTION Antony  
Mme AUBERT Yolande à M. PERRIN Roger  
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques  
M. SANIEL Jean-Paul à Mme PINET Monique  
M. FERRAND Olivier à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SECCO Brigitte

Délibération N°52 – 2026

**Cession d'une parcelle à l'Entreprise  
CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES – Quartier Chabannes**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la parcelle cédée non numérotée (environ 95 m²) de la section AM, correspondait partiellement à l'ancien chemin rural de Chabannes, physiquement disparu et non affecté à l'usage public, depuis de nombreuses années.

Afin de sécuriser le périmètre autour de la cuve de gaz alimentant l'usine, sise 39 Avenue de Chabannes, et d'être en conformité avec les normes en vigueur, l'entreprise CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES SA a demandé à la commune du Cheylard, la cession de cette parcelle.

Cette cession sera consentie au titre de l'euro symbolique. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,**

Considérant le bien-fondé de cette requête,

- **ADOpte** la cession telle que définie ci-dessus.
- **APPROUVE** la cession au titre de l'euro symbolique et les frais notariés à la charge de l'acquéreur CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES SA.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession et toutes pièces s'y rapportant.

Dr Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard

PJ : Plan de division au 1/250<sup>ème</sup>  
Extrait cadastral au 1/500<sup>ème</sup>

Affiché en Mairie le 26 juin 2026  
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône  
pour contrôle de légalité le 26 juin 2026



COMMUNE DU CHEYLARD

Lieu-dit "CHABANNES-EST", 47 Avenue de Chabannes

Section AM, non numéroté, Chemin de Chabannes, (Avant Division)

# Propriété COMMUNALE PLAN DE DIVISION

ECHELLE 1/250° cc45

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

26 JUN 2026

Berser  
Levraut

ID : 007-210700647-20260625-001250-DE

PLAN PROVISIONNEL  
AVANT DIVISION  
AVANT BORNAGE  
POUR AVIS



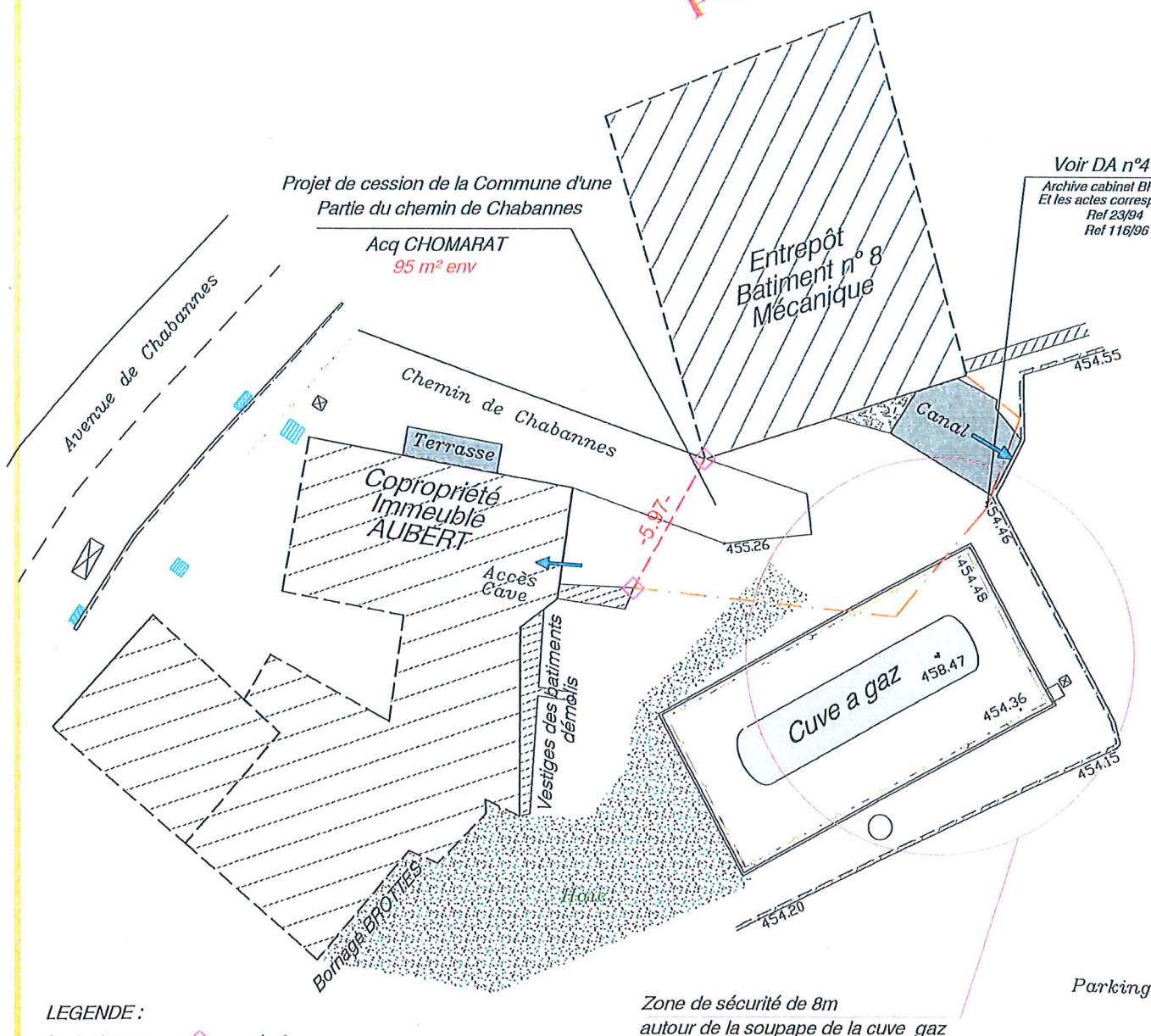
Projet de cession de la Commune d'une  
Partie du chemin de Chabannes

Acq CHOMARAT  
95 m² env

Entrepôt  
Bâtiment n° 8  
Mécanique

Voir DA n°410A

Archive cabinet BROTTES  
Et les actes correspondants  
Ref 23/94  
Ref 116/96



## LEGENDE :

Angle de mur : nb: 2

Nouvelle limite :

Application cadastrale : (indicative)

## NOTA :

Les parcelles sont divisées à la signature d'un acte notarié ou d'une réquisition. Avant cet acte, les plans peuvent librement changer selon la volonté des parties. Afin d'éviter toute confusion, lire l'acte et vérifier sur le plan joint au Document d'Appentage (DA) qui l'a établi, d'après quelle méthode (A, B ou C) et quelle est la date du plan dressé.

## NOTA :

Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire avec les voisins. Les cotes et les superficies résultent de l'état des lieux, des indications des propriétaires et de l'application cadastrale. L'appartenance des murs résulte des indications fournies par l'actuel propriétaire.

## NOTA :

Les réseaux sont reportés au mieux d'après les éléments affleurants ou les plans communiqués ; le tracé de certains réseaux est approximatif ou ne figure pas faute d'éléments ; ils devront tous être détectés avant travaux.



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

REF: 24536

DATE: 06/06/2024 Mesurages

www.  
**Géo Diag 4307**.fr  
Géomètre Expert - Diagnostic Immobilier  
Bureaux 43 : 2c route de Tence  
43400 Le Chambon sur Lignon Tel 04 71 59 25 15  
Le Puy en Velay : 04 71 09 68 00  
Mons : 04 71 05 29 44  
Bureau 07 : permanence : 4 rue Pompe Vieille  
07100 Le Cheylard Tel 04 75 29 98 94  
Email : GEODIAG4307@orange.fr  
Archives : RESOURCES IGAM JONAS DUARON BROTTES

 Construction légère